

Encart réservé à l'administration

Dossier :

Adhésion :

NBR de chèque :



**COMPAGNIE
NEIGE AU SOLEIL**

SPECTACLES | ATELIERS | SUR-MESURE

Compagnie Neige au Soleil
contact@neigeausoleil.com
<https://neigeausoleil.com/>

Fiche d'inscription 2026-2027

Fiche à envoyer à contact@neigeausoleil.com ou au forum des associations le 6 septembre

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

contact en cas d'urgence :

E-mail :

Je certifie avoir lu et pris connaissance du présent règlement intérieur ainsi que de ses annexes, et en accepte l'intégralité des termes.

Signature et date

Pièces à fournir

- 1 chèque de 20€ à l'ordre de la Compagnie Neige au Soleil

- 1 ou 3 chèques du tarif de l'atelier, à l'ordre de la Compagnie Neige au Soleil

* Aucune place n'est réservée et aucun cours ne peut être suivi tant que le dossier d'inscription n'est pas reçu complet.

* L'inscription est valable pour l'année complète, elle n'est pas fractionnée par trimestre.

* Le premier cours sert de séance d'essai : l'adhésion n'est remboursable que jusqu'à cette date.

Passé la mi-trimestre, tout arrêt de l'atelier ne pourra être remboursé que sur présentation d'un justificatif (arrêt de travail, déménagement, ...)

Règlement intérieur — Ateliers théâtre

Article 1 — Objet

Le présent règlement s'applique à tous les participants (ou à leurs représentants légaux pour les mineurs) inscrits aux ateliers théâtre de la compagnie. L'inscription implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Article 2 — Droit à l'image

En s'inscrivant, le participant (ou son représentant légal) autorise la compagnie à photographier et filmer les ateliers, répétitions et représentations, et à utiliser ces images sur son site internet, ses réseaux sociaux et supports de communication. Toute personne souhaitant s'y opposer doit le signaler par écrit à l'inscription.

Article 3 — Assiduité

La régularité de présence est essentielle au bon déroulement du travail collectif. Toute absence doit être signalée à l'avance dans la mesure du possible.

Article 4 — Comportement et respect

Chaque participant s'engage à respecter les autres membres du groupe, l'intervenant et le matériel mis à disposition. Tout comportement irrespectueux ou perturbateur pourra entraîner un avertissement, puis une exclusion sans remboursement en cas de récidive.

Article 5 — Santé

Le participant (ou son représentant légal) certifie ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique du théâtre. Toute allergie, traitement ou condition particulière doit être signalée à l'inscription.

Article 6 — Responsabilité et mineurs

Pour les mineurs, les parents ou responsables légaux sont tenus de s'assurer de la présence effective d'un adulte pour la prise en charge de l'enfant avant et après le cours. La compagnie décline toute responsabilité en dehors des horaires de cours.

Article 7 — Objets personnels

La compagnie décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans les locaux.

Article 8 — Modification du règlement

La compagnie se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment ; les participants en seront informés.